



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 18 Septembre 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 12 septembre 2023
- Affichage de la convocation : 12 septembre 2023

---

### ► DÉLIBÉRATION N° DEL\_085\_2023

► **OBJET : Point n° 15 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « AUTOUR DU SOUFFLE DE L'ESPOIR » EN VUE DE L'ACQUISITION DU LOGICIEL STATIONNEMENT HANDICAPÉ**

#### ► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET

\*\*\*\*

#### ► EXCUSÉS :

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.  
Monsieur Jacques TOURNY donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.  
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.  
Monsieur Jérôme CHEVALIER donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.  
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.  
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

\*\*\*\*

#### RAPPORTEUR : Jean-Pierre MATHIEU

L'Association « AUTOUR DU SOUFFLE DE L'ESPOIR » a développé un logiciel permettant de recenser sur l'ensemble du territoire national les places de stationnement et les toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces données sont disponibles à travers une application mobile permettant aux usagers de prendre connaissance des différents lieux et de s'y rendre grâce à une géolocalisation. Pour une fiabilité optimale, ces emplacements doivent être actualisés en fonction de leur création ou de leur suppression.

L'Association souhaite que le plus grand nombre de mairies fasse l'acquisition de ce logiciel afin de faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite sur leur territoire ; l'objectif étant de responsabiliser chacune d'entre elles dans la mise à jour des informations.

A l'initiative de la Ville, une rencontre associant plusieurs professionnels de la Ville de MÂCON et l'Association « AUTOUR DU SOUFFLE DE L'ESPOIR », a permis d'aborder les modalités concrètes d'une

collaboration permettant à la Ville de MÂCON d'acquérir le logiciel et d'assurer la mise à jour des données relatives aux places de stationnement et aux toilettes accessibles. Il convient donc de signer une convention avec l'Association afin de formaliser ces modalités.

Il est convenu que cette mise en œuvre s'opérera en deux temps :

- Une phase « test », au cours de laquelle la Mairie transmettra à l'Association les données dont elle dispose et qui viendront compléter celles déjà enregistrées par l'Association ;
- Une phase d'appropriation « en autonomie » du logiciel par la Mairie, requérant une actualisation des données. Au cours de cette 2ème phase, l'Association garantit la maintenance et l'évolution du logiciel. D'autre part, elle s'engage à traiter dans les meilleurs délais les éventuelles difficultés rencontrées.

L'Association « AUTOUR DU SOUFFLE DE L'ESPOIR » est propriétaire du logiciel « STATIONNEMENT HANDICAPÉ » et de son application. Elle en assure la maintenance et les développements en réponse aux attentes des utilisateurs (usagers, mairies).

La Ville s'engage au versement d'une redevance annuelle à l'Association pour l'utilisation du logiciel. En contrepartie, l'Association répondra dans un délai de 72 heures maximum aux demandes particulières relatives au fonctionnement du logiciel.

La Ville de MÂCON prend en responsabilité la fiabilité des informations consultables par les utilisateurs. Ainsi, les données restent la stricte propriété de la Ville de MÂCON.

Le montant de la redevance annuelle pour l'utilisation du logiciel est fixé à 300,00 € TTC et la durée minimale d'abonnement au logiciel est de 3 ans. Il est convenu que la Ville de MÂCON soit exonérée de toute redevance pendant la phase « test ». Seules deux années lui seront facturées (2ème et 3ème années), soit un montant de 600,00 € TTC qui devra être réglé à la signature de la convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention de partenariat à intervenir avec l'Association « AUTOUR DU SOUFFLE DE L'ESPOIR », jointe en annexe,  
Vu l'avis de la Commission consultative de LOCHÉ en date du 12 septembre 2023,  
Vu l'avis de la Commission consultative de SAINT-JEAN-LE-PRICHE en date du 14 septembre 2023,  
Vu l'avis de la Commission consultative de SENNECÉ-LES-MÂCON en date du 15 septembre 2023,  
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 11/09/2023,  
Vu l'avis de la Commission N°2 : Action Sanitaire et Sociale, Animation de Quartiers et Communautés Etrangères du 07/09/2023,  
Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 06/09/2023,  
Vu l'avis du Bureau Municipal du 05/09/2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association « AUTOUR DU SOUFFLE DE L'ESPOIR », telle que jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

05 OCT. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire